

# LES HOPITAUX DE COMPIEGNE DE 1940 à 1946

Bruno GUESSARD

*documentaliste au  
Centre Hospitalier de Compiègne*

**E**n 1940, le centre compiégnois d'hébergement des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles a su accueillir en son sein la révolution médicale et technique. Il l'a intégrée à son fonctionnement quotidien et mise à disposition des malades qu'il accueille, essentiellement depuis l'ouverture de l'hôpital chirurgical Saint-Joseph en 1923. On peut déjà y apercevoir l'image du futur centre de soins.

Son statut d'établissement public communal, relativement exceptionnel en droit français, contribue largement par son originalité à permettre ce genre de développement local.

Certes, l'hôpital public compiégnois, en 1940, traîne encore à son passif son histoire et son présent de dépotoir social, ce qui lui réserve une clientèle encore limitée, même si la commission administrative accepte depuis un moment des malades payants pour accroître les ressources nécessaires à l'établissement.

L'Etat, pour sa part, s'avère incapable à ce moment de définir une politique sanitaire, puisqu'il a abandonné aux communes le sort des hôpitaux publics depuis plus d'un siècle.

## I - LES FAITS

La réoccupation militaire de la Rhénanie par les troupes allemandes, le 7 mars 1936, ne pouvait manquer d'apparaître aux yeux des Français comme le signe avant-coureur de la montée d'une nouvelle guerre. En témoigne la mise à l'étude par la Commission administrative, dès le 19 mars suivant, des conditions dans lesquelles pourraient être évacués les malades et les vieillards, ainsi que les mesures de protection à prendre en cas d'attaque ou de bombardement aérien. Le nouveau maire, James de Rothschild, envisage même l'acquisition d'un certain nombre de masques à gaz destinés au personnel.

La déclaration de guerre du 3 septembre 1939 de la Grande-Bretagne et de la France à l'Allemagne hitlérienne, consécutive à l'entrée des forces allemandes en Pologne, provoque momentanément un afflux de malades militaires à l'Hôpital général, en rapport avec les mouvements de l'armée française en direction des frontières. Par ailleurs, en raison de la mobilisation de plusieurs médecins, des médecins militaires doivent assurer les examens radioscopiques des malades civils à l'Hôpital Saint-Joseph.

Comme nous le savons, jusqu'au mois de mai 1940, s'instaure un état d'inaction militaire qu'on appela "*la drôle de guerre*", période durant la-

quelle les Alliés se tiennent sur la défensive à proximité des frontières.

Le 10 mai 1940, l'offensive allemande se déclenche dans les Ardennes et, les 17 et 19 mai, Compiègne subit deux bombardements dévastateurs du centre-ville et très meurtriers pour des réfugiés venus du nord de la France. L'évacuation du reste de la population qui suit beaucoup d'habitants avaient déjà quitté la ville les jours précédents- toucha également la population des hôpitaux.

Après le repli des troupes françaises, le 10 juin, les soldats allemands pénètrent dans Compiègne et occupent les deux hôpitaux, ainsi que la fondation Debruxelles-Ouar-



nier. Quelques semaines plus tard, le 1<sup>er</sup> août, avec l'accord du service de santé de l'armée allemande, l'Hôpital général -seul- rouvre ses portes, afin d'être mis à la disposition des civils et des réfugiés.

Bien qu'incomplète et privée de son président, aux armées, la Commission administrative tient sa première séance de rentrée le 6 août, sous la présidence du doyen des administrateurs présents, Guinet. La semaine suivante, c'est le tour du vice-président, Delaidde. En attendant le retour de l'économiste, Lemaire, le 24 septembre 1940, la direction de l'établissement est provisoirement confiée à un infirmier récemment démobilisé, Navarre, ancien conseiller général de l'Aisne et maire de Folembay, qui a au surplus l'avantage de parler couramment l'Allemand.

Pour faire face à la situation, la Commission s'entoure du concours des sœurs de l'Hôpital Saint-Joseph retirées à proximité de Compiègne. Elle fait également appel à une partie du personnel subalterne des deux hôpitaux qui a réintégré la ville. Deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et l'aumônier de l'Hôpital général viennent aussi compléter le personnel et, peu à peu, les agents administratifs retrouvent leurs fonctions.

Le service médical se reconstitue rapidement avec le retour des médecins militaires dont certains avaient été mobilisés ; c'est le cas des docteurs Durin, Pfeiffer et Pierrot. Celui-ci est chargé d'assurer le service médical du Centre d'accueil des réfugiés de Royallieu.

Du fait de la main-mise des Allemands sur l'Hôpital Saint-Joseph, la Médecine, la Chirurgie, la Maternité et l'Odontologie sont regroupées à l'Hôpital général. Après des réparations et des travaux, la Chirurgie est installée au premier étage du pavillon des vieillards femmes et, par ses démarches auprès de l'autorité alle-

mande, le docteur Woimant parvient à récupérer à Saint-Joseph une quantité appréciable d'instruments chirurgicaux. Le docteur Pfeiffer obtient un résultat semblable en faveur de la Maternité, notamment en ce qui concerne les lits d'accouchement et d'enfants. La pouponnière est réinstallée dans les chambres du premier étage du pavillon Delaidde, pour y abriter vingt-six enfants. La pharmacie est confiée, provisoirement, à un pharmacien militaire, un Français fait prisonnier par les Allemands.

Dès la première quinzaine d'août, vingt-cinq malades peuvent à nouveau être traités à l'Hôpital.

Le financement des assistés est assuré dans ces heures difficiles par le versement d'acomptes de la préfecture et de la ville, à valoir sur les sommes dues pour leur hospitalisation.

Ainsi, après les flottements qui ont suivi la défaite, l'hôpital-hospice s'organise et reprend rapidement ses activités. Les patients qui poursuivaient, au hasard des plans d'évacuation, leurs séjours hospitaliers à Saint-Pol-de-Léon dans le Finistère ou à Rivesaltes dans les Pyrénées Orientales sont rapatriés sur Compiègne. Le Directeur-Economiste, après sa reprise de fonction, fait le point sur l'état des finances et compte les effectifs présents. La discipline revient, avec le licenciement de tous les employés ayant quitté leur poste avant l'ordre d'évacuation. Doucement, l'activité retrouve la normale, si ce n'est qu'il faut composer avec les réalités de l'époque : trouver la trésorerie pour payer les fournisseurs au comptant, négocier avec l'occupant la récupération de la fondation Debruxelles afin d'y reloger les pensionnaires du pavillon affecté à la chirurgie (mars 1941), obtenir le droit de laisser circuler l'ambulance la nuit (elle marchera bien évidemment au gazogène...), et trouver un notaire pour les donations et les

actes officiels : le titulaire est prisonnier en Allemagne. Pour le quotidien, on transforme les jardins de l'Hôpital général en potagers, un élevage de porcs est installé rue Saint-Joseph, et la Croix Rouge française fournit du matériel de première urgence. Faute d'appareils de radiologie (tout était à l'hôpital Saint-Joseph), on trouve un arrangement avec les cabinets en ville dont celui du Dr Durin, radiologue en titre de l'hôpital.

L'hôpital va vivre ainsi quatre années d'occupation, s'efforçant d'assurer au quotidien ses missions d'hébergement et de soins, car il garde un champ d'action très vaste. Les nouveau-nés et les enfants sont soignés à la pouponnière, les prisonniers malades reçoivent des soins dans un pavillon spécial (l'actuel 1<sup>er</sup> pavillon), les deux autres pavillons abritent les malades des deux sexes, les "*malades difficiles que sont les pauvres et les tuberculeux*" (selon les termes de l'époque...) sont en traitement dans le pavillon Delicourt, la chirurgie, la maternité et la clinique occupent le pavillon Fournier-Sarlovèze. Enfin, les autres bâtiments sont réservés aux sections d'hospice. Le tout fait en 1943 "*environ 600 lits*", et fonctionne grâce à 201 employés et un corps médical composé de huit praticiens. Période difficile où le manque de place et de moyens matériels ainsi que la cohabitation forcée de toutes les disciplines heurtent les esprits, spécialement ceux des chirurgiens qui se refusent à toute compréhension face aux problèmes que s'efforce de résoudre la Commission administrative. Celle-ci, sous la présidence des adjoints et maires successifs MM. Cosyns et Lhuillier, fera pourtant face en maintenant une gestion équilibrée des finances (le budget se porte à environ 7 millions de francs en 1942) et en appliquant au quotidien un "*système D*" hospitalier pour maintenir l'établissement à flots, tout en préparant l'hôpital à un



éventuel afflux de blessés en cas de nouveaux bombardements et de combats rapprochés.

La Libération n'apportera pas, dans l'immédiat, de grands bouleversements dans la vie de l'hôpital. Si le Directeur-Economiste, M. Lemaire, est confirmé dans ses fonctions, les membres de la municipalité qui siégeaient à la Commission administrative sont remplacés le 8 novembre 1944 par des représentants de la Délégation spéciale provisoire. A leur tête, M. Forest, qui occupera la place de président jusqu'au retour de James de Rothschild le 16 juin 1945, et l'abbé Jean Coulaud qui est élu vice-président. Cette dernière élection aura pourtant une importance majeure dans la vie de l'établissement, puisque le mandat du chanoine sera régulièrement prolongé durant presque cinquante ans jusqu'au 9 décembre 1993, faisant de lui le témoin privilégié et actif des mutations de l'hôpital de Compiègne.

La grande affaire des lendemains de guerre sera la récupération des bâtiments de l'hôpital Saint-Joseph. Après le départ des Allemands, c'est l'armée américaine qui est maintenant dans les murs de la clinique. On gardera longtemps les traces de ce passage puisque jusqu'en 1975, le groupe électrogène de secours du bloc opératoire sera l'ancien moteur d'un char Shermann. Officiellement, l'hôpital retrouve l'intégralité de ses biens immobiliers le 5 janvier 1946, après réception de 450 lits et d'appareils de radiologie achetés à crédit dans les surplus américains, le tout faisant partie d'une vaste opération menée par le ministère de la santé. On remboursera l'ensemble plus tard, lorsque le dossier des dommages de guerre de Saint-Joseph aboutira à une indemnisation.

Dans l'immédiat, la répartition des services est refaite. A l'Hôpital Général, les trois pavillons de médecine sont occupés dans l'ordre par

les militaires, les malades masculins, les tuberculeux et les malades féminins. Delicourt est entièrement réservé aux tuberculeux. Le pavillon Fournier-Sarlovèze reçoit des femmes, des chambres d'isolement et la section des garçons. Les vieux bâtiments de la première cour gardent l'hospice des hommes, enfin le pavillon Saint-Vincent abrite la clinique médicale. L'Hôpital Saint-Joseph récupère la chirurgie, la maternité, la clinique chirurgicale, la pénicillothérapie et les consultations prénatales. Enfin, la fondation Debruxelles abritera les enfants en dépôt et des pensionnaires hommes et femmes. A peu de choses prêt, il s'agit du même décor et du même établissement qu'avant guerre. L'hôpital-hospice de Compiègne n'a guère changé, il a juste retrouvé sa place, et il n'évoluera pas pendant quelques années encore, bien au contraire !

Les lendemains de guerre du Compiègne libéré, comme partout en France, seront consacrés aux besoins immédiats du ravitaillement et de la reconstruction. D'ailleurs, le premier plan national de développement économique et social ne comporte aucun chapitre consacré aux questions sanitaires. Rien ne laisse prévoir l'émergence de besoins nouveaux. L'heure est encore au rationnement.

Dans cette période où l'on s'efforce de reconstituer le cadre de vie économique et sociale du Compiègne d'avant-guerre, l'hôpital est à la traîne et n'imagine pas le moindre développement que rien, d'ailleurs, ne lui laisse entrevoir. La prudence est de mise et tant les pouvoirs publics que l'opinion compiégnaise gardent l'idée d'un hôpital encore largement réservé aux citoyens les plus défavorisés. Pourtant, tous les éléments d'une profonde mutation sont déjà en place. Les racines sont là, prêtes à soutenir l'édifice hospitalier de la toute proche explosion économique des Trente Glorieuses.

## II - LES PRINCIPES FONDATEURS DE L'HOPITAL COMPIEGNOIS CONTEMPORAIN

### 1) La loi du 21 décembre 1941 : l'hôpital ouvert à tous

C'est dans la guerre et l'occupation qu'est jetée la base législative d'une réforme de grande envergure, rompant avec la tradition hospitalière du XIX<sup>e</sup> siècle. L'hôpital de Compiègne amorce un virage extrêmement important pour son avenir, car il implique un agrandissement et une modernisation inévitables. La loi du 21 décembre 1941 et son décret d'application du 17 avril 1943 affirment que l'hôpital n'est plus réservé aux seuls nécessiteux, à leur hébergement et à leurs soins, mais qu'il est désormais ouvert à toutes les classes de la société. Certes, cela ne veut pas dire que l'hôpital s'ouvre à tous sans distinctions sociales. La priorité reste donnée aux indigents et les hospitalisés sont répartis en trois classes de confort et d'hébergement, et donc le prix de journées, selon leur niveau de revenus. Il s'agit en fait de la confirmation de ce que la Troisième République avait toléré. Il est vrai que Compiègne accueillait depuis longtemps des malades payants, spécialement dans le domaine de la chirurgie puisqu'il n'y avait pas de clinique privée, et que seul l'hôpital Saint-Joseph pouvait combler les besoins de la population locale en la matière. Depuis trente ans déjà, l'hôpital a pris les allures d'un centre de soins parallèlement à sa mission première d'hébergement. Le gouvernement provisoire et les autorités de la IV<sup>e</sup> République, au moment de trier dans les textes promulgués par Vichy, ne pourront qu'entériner ces nouveaux principes, qui confirment à l'hôpital une mission tournée maintenant vers



deux catégories d'usagers : l'indigent et le malade payant. Cette distinction ne durera pourtant pas puisqu'entre les deux extrêmes du pauvre et de celui qui a les moyens de sa santé va s'introduire un nouveau venu appelé assuré social.

## 2) Octobre 1945 : la sécurité sociale, ou le droit à la santé

En 1945 apparaît pour la première fois une conception globale et universelle de la protection des risques sociaux. Le Conseil National de la Résistance assigne à la Sécurité sociale la mission "d'assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils seraient incapables de se les procurer par le travail". L'ordonnance du 4 octobre 1945 institue un système fondé sur la diversité, mais qui restreint momentanément son cercle aux seuls salariés du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, en y joignant quelques régimes spéciaux: fonctionnaires, agents des collectivités locales, marins, mineurs, salariés des entreprises nationales... Pour ces catégories, la santé devient un droit, quels que soient les besoins et leur coût, juste limités par l'effet du ticket modérateur.

Il ne faut pourtant compter que 53 % d'affiliés aux lendemains de la guerre. Extrapolé, ce chiffre donne donc 47 % de Compiégnois non-assurés, dont la très grande majorité est trop aisée pour bénéficier de l'aide médicale gratuite, mais pas assez pour ignorer la note d'honoraires présentée par les chirurgiens de Saint-Joseph. Preuve en est donnée par le nombre de demandes de réduction de frais d'hospitalisation dont est assaillie la Commission administrative. Celle-ci saisira d'ailleurs immédiatement l'intérêt que peuvent trouver l'établissement et ses "clients" dans cette nouvelle évolution sociale. Poussée par le Directeur de l'époque, M. Theillou, elle signe la première convention avec l'Union des Caisses d'Assurances



Compiègne - Hôpital St-Joseph

Sociales de la Région Parisienne en mars 1946, afin de "régulariser" la situation de l'hôpital. Le débat sera particulièrement âpre avec les représentants de la communauté médicale, très inquiets face aux chiffres-clés d'honoraires proposés par les assurances sociales. Mais le vote sera acquis "parce que l'intérêt des assurés sociaux doit passer avant l'intérêt des chirurgiens". La révolution sanitaire est donc lancée.

## CONCLUSION

Au terme de ce court exposé, on peut retenir les quelques idées directrices qui suivent :

- en ce qui concerne les documents d'époque et les archives, on garde une impression très bizarre de cette période : elle laisse le sentiment qu'il ne s'est relativement rien passé, que l'hôpital a vécu immobile et isolé, en marge des événements, fidèle à l'image de l'hospice véhiculée à l'époque, c'est à dire d'un monde reclus derrière ses portes.
- pour le situer dans un contexte plus spécifiquement compiégnois, l'impression laissée est la même :

pas de récits d'exactions, pas de traces de faits de résistance ou de collaboration, etc. Seuls les témoins de l'époque pourraient amener des éléments plus précis à ce sujet.

Et pour conclure une certitude : l'hôpital contemporain, celui qui est né dans les années de croissance de l'explosion économique des trente glorieuses, et même celui qui se construit actuellement à Mercières, trouve ces racines législatives les plus profondes dans cette période de rupture.

\* \* \*  
\* \*  
\*

## Sources et bibliographie :

- Registres des délibérations de la Commission Administrative des Hospices Civils de Compiègne, 1940 à 1946 (archives en voie de dépôt auprès des services d'Archives départementales de l'Oise, à Senlis).
- IMBERT (Jean) - *Les Hôpitaux en France* - 6 éd.- Paris : PUF, 1994.
  - MAILLARD (Christian) - *Histoire de l'hôpital de 1940 à nos jours : comment la santé est devenue une affaire d'Etat* - Paris: Dunod, 1988.